



LE FIPHFP impliqué pour la réforme de la politique d'inclusion dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein de la Fonction publique

Le Comité national du FIPHFP s'est réuni le vendredi 19 janvier en session exceptionnelle. Le FIPHFP a pris connaissance du référé de la Cour des Comptes daté du 8 décembre 2017 portant sur *L'aide à l'insertion professionnelle des personnes handicapées : Agefiph et FIPHFP*. Il adressera ses observations au Premier Ministre. Le rapport IGAS/IGF sur *Le mode de financement de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés* a été présenté au Comité national par ses rapporteurs. Un large débat a permis aux différents collègues (employeurs, organisations syndicales, associations, personnalités qualifiées) de s'exprimer et de faire part de leur point de vue.

Les points suivants ont été affirmés :

Le FIPHFP prend acte de l'engagement par le gouvernement d'une réforme qu'il appelait de ses vœux, sur laquelle il a travaillé et qui lui paraît indispensable. Elle doit permettre de répondre à l'effet ciseaux de diminution des recettes, d'augmentation du nombre de personnes en situation de handicap et donc des besoins de compensation dans les trois versants de la Fonction publique (État, collectivités territoriales, hôpitaux).

Il rappelle à cet égard que le taux d'emploi légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) dans la Fonction publique est passé de 3,7 % en 2006 à 5,32 % en 2016 pour concerner 232 000 agents. Le FIPHFP entend participer activement à cette réforme dans le cadre des consultations organisées par les pouvoirs publics.

Il rappelle son attachement à la mutualisation de la politique handicap au sein de la Fonction publique qui a permis cette progression des taux d'emploi.

Tout en étant favorable à la démarche de simplification de la politique d'emploi et de recherche d'une plus grande cohérence, il fera valoir les besoins spécifiques de la Fonction publique et notamment le triptyque recrutements / maintien dans l'emploi lorsque survient le handicap / carrière sans discrimination.

Le Fonds rappelle également l'importance cruciale de la structuration de la politique d'emploi des personnes en situation de handicap chez les employeurs (comités de pilotages, association des représentants du personnel, référents et correspondants handicap) qui se fonde largement sur les conventions conclues avec les employeurs, les Centres départementaux de gestion (CDG) et la Fédération hospitalière de France (FHF). Ces conventions donnent aussi l'opportunité d'implémenter les politiques nationales telle que celle de l'apprentissage.

Le Fonds souligne enfin la nécessité d'une animation de la politique handicap au niveau régional et son implication dans le cadre fixé par les autorités administratives (Préfets, SGAR, DIRECCTE, ARS...)

Le FIPHFP, au service des employeurs publics

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...).

Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité des lieux de travail et accessibilité numérique. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,32 % en 2016.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

CONTACT PRESSE | Lucille SIMON – TBWA Corporate - lucille.simon@tbwa.com - 04 37 47 36 28